

Unité départementale de l'Essonne
Boulevard de France
Cité administrative
91010 EVRY COURCOURONNES

Evry-Courcouronnes, le 28/06/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 24/06/2022

Contexte et constats

Publié sur



FAB AUTO SERVICES

RN 20
91150 MORIGNY CHAMPIGNY

Références : D2022 - 0599

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 24/06/2022 dans l'établissement FAB AUTO SERVICES implanté RN 20 91150 MORIGNY CHAMPIGNY. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les constats ont été réalisés depuis la voie publique.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- FAB AUTO SERVICES
- RN 20 91150 MORIGNY CHAMPIGNY
- Code AIOT dans GUN : 0006521750
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- Non IED - MTD

L'établissement n'est pas une installation classée.
Ce dernier a été radié du RCS le 8 juin 2022.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- [Gestion des déchets](#)

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées
 - les observations éventuelles
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Proposition de suites de l'inspection des installations classées à l'issue de la précédente inspection (1)
cessation/gestion des déchets	Code de l'environnement du 28/06/2022, article {Non Renseigné}	/	Lettre de suite préfectorale

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Un stock important de pneumatiques usagés est présent sur le site (risque d'incendie important).

2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle : cessation/gestion des déchets

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 28/06/2022, article {Non Renseigné}
Thème(s) : Risques chroniques, Gestion des déchets
Prescription contrôlée : Situation des terrains (dispositions du Règlement Sanitaire Départemental)
Constats : L'inspection a constaté depuis la voie publique le 24 juin 2022 sur le site de la société FAB AUTO un stock très important de pneumatiques usagés. Les activités de la société semblent avoir cessé car l'activité de vente de véhicules d'occasion a disparu (plus aucun véhicule d'occasion présenté à la vente). Cet établissement avait déjà fait l'objet de deux contrôles : les 14 février et 19 septembre 2018. Ces visites avaient mis en évidence une gestion des déchets non satisfaisante (présence de pièces automobiles dispersées sur le site, huiles usagées sans rétention). La société avait engagé des actions correctrices début octobre 2018 et communiqué des justificatifs à l'inspection. L'élimination des pneumatiques usagés est assurée via une filière agréée : la collecte de ce type de déchets est gratuite si le stockage des pneumatiques est réalisé suivant quelques recommandations de base (stockage réalisé à l'abri par exemple). A l'heure actuelle, les pneumatiques sont déposés sur le sol. Ce stockage, complètement désorganisé, étant visible depuis la nationale 20, celui-ci va attirer d'autres dépôts. Il est nécessaire de faire évacuer très rapidement ces déchets ainsi que les autres déchets divers non visibles depuis la voie publique.
Observations : L'exploitant doit engager rapidement le nettoyage de son site. En premier lieu, si les opérations de nettoyage ne sont pas engagées rapidement, la police spéciale du maire sera à mettre en oeuvre (mise en demeure partie déchets du code de l'environnement). En second temps, le préfet pourra se substituer.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale

FAB AUTO SERVICES

Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : Route Nationale 20
91150 MORIGNY-CHAMPIGNY

Immatriculé au RCS d'Evry

Procès-Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Du 14/06/2021 à 14h00

Ordre du jour :

- Démission du Président
- Nomination du nouveau Président
- Nomination des deux personnes ayant le pouvoir de diriger, gérer et engager à titre habituel la société

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate la démission de M. SOLER Fabien de ses fonctions de Président et nomme en qualité de Président M. BATHILY BOUNA, résidant 8 Square de la Villemondrerie 91390 MORSANG SUR ORGE à compter dudit jour pour un mandat à durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que M M. BATHILY BOUNA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux articles 21,22,23 et 24 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate l'arrivée de deux personnes ayant le pouvoir de diriger, gérer et engager à titre habituel la société :

- M. TOUZANE KAMAL né le 14/12/1978 à VILLENEUVE SAINT GEORGES résidant au 58 Rue de la Boétie 75008 Paris

- M. OULBERJ EL HASSANE né le 29/06/1982 à ANZAL (MAROC) résidant 4 Rue des Closeaux 91070 Bondoufle

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h00.

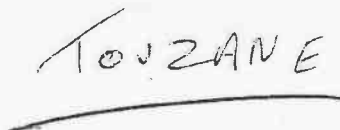
Monsieur BATHILY BOUNA



Monsieur SOLER FABIEN



Monsieur TOUZANE KAMAL



Monsieur OULBERJ EL HASSANE



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00296

Numéro SIREN : 817 877 145

Nom ou dénomination : FAB AUTO SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2021 sous le numéro de dépôt 10758